

## Éducation : le conseil départemental lance les travaux de restructuration du collège *Joseph-Crocheton* de Veuzain-sur-Loire

Dans le cadre de la mise en adéquation avec les enjeux pédagogiques et environnementaux des infrastructures des 26 collèges dont il a la charge, le conseil départemental de Loir-et-Cher développe depuis plusieurs années une politique d'investissement volontariste. Ainsi, lundi 8 avril, Faustin Gaden, secrétaire général de la préfecture, Philippe Gouet, président du conseil départemental, Claire Foucher-Maupetit, vice-présidente du conseil départemental chargée de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des collèges et des bâtiments, accompagnés de Catherine Lhéritier et Yves Lecuir, conseillers départementaux du canton, se sont rendus sur le chantier de rénovation du collège *Joseph-Crocheton* de Veuzain-sur-Loire pour le lancement d'importants travaux de restructuration.

Établissement comportant la particularité de s'étendre sur deux parcelles séparées par une route départementale et reliées par un tunnel, le collège Joseph-Crocheton occupe des bâtiments datant, pour sa partie Nord, de 1839 et, pour sa partie Sud, de 1974.

Il accueille 562 élèves, dont 12 en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), répartis en 22 divisions et 25 internes exclusivement masculins.

En 2003, il a fait l'objet d'une restructuration partielle.



Les travaux engagés représentent un coût total de 23 M€ pris en charge par le conseil départemental – co-financés, à hauteur de près de 1,3 M€ par le [Fonds vert](#) – et ont pour objectif principal la relocalisation de l'ensemble du collège dans la partie Sud. La maîtrise d'œuvre a été confiée par le département à l'[Atelier Philippe Madec](#).

La première phase, durant l'année scolaire 2023-2024 permettra la reconstruction de l'ensemble de la demi-pension, la reconstruction de l'internat masculin et de salles d'enseignement d'au moins 60m<sup>2</sup>, la création d'un internat féminin d'une capacité de 15 lits et d'un pôle des arts ainsi que la rénovation du gymnase adossé, propriété du conseil départemental.

La deuxième phase, durant l'année scolaire 2024-2025, sera consacrée à la rénovation du bâtiment existant en partie Sud.

Enfin, la dernière phase, durant l'année scolaire 2025-2026, s'attachera à la construction de la nouvelle administration.

Suivez-nous sur    

[departement41](#)  
[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr)

**Flavien Cuperlier** – Attaché de

**« Cette restructuration permettra d'améliorer la cohérence dans la répartition des locaux d'un collège qui, une fois rénové et compte-tenu des prévisions d'effectifs, sera dimensionné pour pouvoir accueillir 600 élèves en 23 divisions et 12 élèves en ULIS. Les 19 classes d'enseignement général seront conservées. L'éclairage et la ventilation naturels seront privilégiés et les terrasses seront végétalisées ou accueilleront des panneaux photovoltaïques conformément à l'[engagement du département en faveur du recours aux énergies renouvelables](#). Le conseil départemental continue de rénover les établissements**



**dont il a la charge au rythme d'un par an. Améliorer les conditions d'accueil des élèves et contribuer à leur réussite est une priorité.** » précise Philippe Gouet, président du conseil départemental.

**« Ces travaux prennent en compte la réglementation relative à la consommation d'énergie. Ils ont pour objectif d'offrir aux utilisateurs du collège un niveau de qualité identique à celui d'un collège neuf, tant en termes d'image que d'accès, de fonctionnalité, de niveau de confort et de sécurité. Ils ont pour ambition, notamment par la construction d'une chaufferie biomasse au bois unique, d'atteindre le niveau [Bâtiment Basse Consommation \(BBC\) Rénovation](#) pour les bâtiments conservés, le niveau E3C2 (Économie d'énergie niveau 3 et faibles émissions carbone) de la [réglementation environnementale RE 2020](#) pour les bâtiments construits et le [niveau 3 du label biosourcé](#). Le département est engagé, en partenariat avec l'éducation nationale, pour offrir aux collégiens de Loir-et-Cher les conditions les plus favorables à l'acquisition des connaissances et à l'épanouissement individuel.** » ajoute Claire Foucher-Maupetit, vice-présidente du conseil départemental chargée de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des collèges et des bâtiments.

Ainsi rénové, le collège *Joseph-Crocheton* alliera, conformément à la politique du conseil départemental, innovation et modernité tant dans les domaines de l'infrastructure, que de la prise en compte de l'environnement et des moyens pédagogiques.